

Inscription à retourner à :

INFORA - 8, Place Gabriel Péri - 92000 NANTERRE

· Par mail : chanelle.munoz@infora.fr

· Par fax : 01 47 25 01 16

(Pour plus d'informations : appeler le 01 47 25 25 27)

Merci de remplir un bulletin d'inscription par personne

Réservé à l'organisation

Date arrivée : _____

État : _____

N° dossier : _____

1 CONGRESSISTE

Madame Mademoiselle Monsieur

Nom : _____

Prénom : _____

Fonction : _____

Email : _____

Sont considérés comme Congressistes, les professionnels occupant les fonctions techniques / logistiques / productions dans le secteur événementiel.

Fournir
une photo
d'identité
récente

2 SOCIÉTÉ

Raison Sociale : _____

SIRET : _____

Adresse : _____

Boite Postale : _____ Code postal : _____

Ville : _____ Tél. : _____

3 DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription comprennent : participation aux conférences, tables rondes, les supports de conférences, l'entrée permanente à l'exposition, les pauses café, les déjeuners-buffets des 26 et 27 juin 2014, les dîners des 26 et 27 juin 2014 et le brunch du 28 juin.

4 TARIFS

| | avant le 30 avril 2014 | à partir du 1 ^{er} mai 2014 | sur place |
|--|------------------------|--------------------------------------|---------------|
| Montants HT | 1020 € | 1150 € | 1300 € |
| Montant TTC (TVA 20,0%) - à régler à l'inscription | 1 224 € | 1 380 € | 1 560 € |
| Participants 2010 -> 2013, Clients INFORA, Adhérents SYNPASE / SYMPEXE / FFMEE | | | |
| Tarifs FIDÉLITÉ (montants HT) | 920 € | 1040 € | 1300 € |
| Montant TTC (TVA 20,0%) - à régler à l'inscription | 1 104 € | 1 248 € | 1 560 € |

5 MODE DE PAIEMENT

Je règle : par chèque :
à l'ordre de

INFORA / Congrès UTAC 2014

par virement :

| | | | |
|---------------------------|--------|------------------|-----|
| Banque (Société Générale) | Agence | Numéro de compte | Clé |
| 30003 | 03904 | 00027000383 | 36 |

IBAN : FR76 3000 3039 0400 0270 0038 336

Pour les paiements par virement : merci de préciser sur le virement UTAC + le nom du congressiste. Votre société recevra une facture/convention de formation et se fera remboursée directement par votre OPCA en fonction des règles de prise en charge établies par ce dernier. (Aucune subrogation par des OPCA).

C'est le règlement effectif qui est pris en compte pour bénéficier des tarifs préférentiels.

6 CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'Institut Infora ne peut être tenu responsable de tout problème résultant de grèves, de conditions climatiques ou de toute autre circonstance indépendante de sa volonté. Le programme des conférences et des tables rondes est donné à titre indicatif, la non-réalisation d'une ou plusieurs conférences ne peut donner lieu à un remboursement même partiel. Seules les annulations d'inscription envoyées par lettre recommandée seront prises en compte.

Pour toute annulation d'inscription avant le 30 avril 2014, 150 € HT seront conservés. Au delà de cette date, aucun remboursement ne sera effectué. La mention de votre participation (nom et photo du congressiste - société/ groupe - logo de société) pourra faire l'objet d'une information sur tous les supports de l'organisateur, et en particulier dans le document « programme » diffusé à l'ensemble des participants.

Je déclare avoir lu et accepté les conditions générales de participation en particulier les conditions d'annulation ci-dessus.

Date : _____

Nom du signataire : _____

Signature :

Cachet de la société :